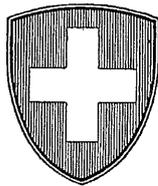


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 16 mars 1940

 Demande déposée: 13 octobre 1938, 18 $\frac{1}{4}$ h. — Brevet enregistré: 31 décembre 1939.

BREVET PRINCIPAL

 Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH CO. S. A.,
 Tavannes (Suisse).

Palier amortisseur de chocs.

L'objet de la présente invention est un palier amortisseur de chocs, dont la partie percée et la partie servant de butée à l'extrémité du pivot sont maintenues en place dans un support par un ressort présentant une base, par laquelle il est fixé au bâti, et deux branches partant de cette base et appuyant sur la partie servant de butée axiale. Ce palier est caractérisé en ce que les deux branches du ressort sont conformées de façon à appuyer à elles deux en au moins trois endroits différents de la partie servant de butée axiale et situés près de son bord.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de la présente invention et des variantes d'un détail de celle-ci.

Les fig. 1 et 2 montrent la forme d'exécution en plan, respectivement en coupe axiale; les fig. 3 à 9 sont des plans des variantes.

Aux fig. 1 et 2, 1 représente une partie du bâti, la platine, par exemple et 2, un support de palier chassé dans ce bâti. Dans celui-

ci peut se déplacer un corps de palier 3, dans lequel sont logées la pierre percée 4 et la pierre contre-pivot 5, servant de butée à l'extrémité du pivot. 6 est l'arbre de balancier.

Le corps de palier est maintenu en place par un ressort 7 comprenant une base 8, par laquelle il est fixé au moyen de la vis 9 sur le bâti, et deux branches 10 partant de cette base. Ces deux branches sont réunies l'une à l'autre à leurs extrémités opposées à cette base et limitent une ouverture 11 de forme générale circulaire, dont l'arête, qui présente une solution de continuité 11a, appuie sur la face bombée de la pierre contre-pivot, près de son bord.

Le ressort à deux branches, utilisé jusqu'à ce jour pour paliers amortisseurs de chocs de ce genre, appuie uniquement en deux endroits diamétralement opposés sur le contre-pivot logé dans le corps de palier. Il en résulte que celui-ci se déplace plus facilement par rapport au ressort, transversalement au diamètre susmentionné et que, par consé-

quent, il est alors moins bien ramené dans sa position normale. Dans la forme d'exécution susdécrite, par contre, le corps de palier est bien ramené en place quelle que soit la direction de son déplacement.

Les fig. 3 à 9 montrent des variantes du ressort coopérant avec la pierre contre-pivot. En fig. 3, la solution de continuité, plus petite, est à l'opposé de celle 11a de fig. 1. En fig. 4, la solution de continuité est de nouveau au même endroit et l'ouverture est polygonale et présente trois grands côtés 12 appuyant sur la pierre contre-pivot près de son bord. Dans les fig. 5, 6 et 7, les deux branches forment une ouverture complètement fermée, ronde, respectivement polygonale, à côtés irréguliers ou réguliers. Dans les fig. 8 et 9, les deux branches sont séparées à leur extrémité opposée à la base; elles limitent une ouverture de forme générale circulaire, respectivement polygonale. L'encoche semi-circulaire, à la base du ressort de la fig. 1 et l'ouverture circulaire de la fig. 8 permettent de fixer le ressort au bâti, au moyen d'une vis.

Dans la forme d'exécution susdécrite, la partie percée du palier et la partie servant de butée à l'extrémité du pivot, à savoir les deux pierres 4 et 5, sont montées dans un même corps de palier, mais bien entendu, l'invention n'est pas limitée à cette forme d'exécution. On pourrait également l'appliquer à des paliers, dont les deux parties susmentionnées sont complètement indépendantes l'une de l'autre.

REVENDICATION:

Palier amortisseur de chocs, dont la partie percée et la partie servant de butée à l'extrémité du pivot sont maintenues en place dans un support, par un ressort présentant une base, par laquelle il est fixé au bâti et deux branches partant de cette base et appuyant sur la partie servant de butée axiale, caractérisé en ce que ces deux branches sont conformées de façon à appuyer à elles deux en au moins trois endroits différents de la partie servant de butée axiale et situés près de son bord.

SOUS-REVENDICATIONS:

- 1 Palier selon la revendication, caractérisé en ce que les parties des deux branches opposées à la base limitent entre elles une ouverture, dont l'arête appuie sur la partie du palier servant de butée à l'extrémité du pivot, en au moins trois endroits différents et situés près du bord de cette partie.
- 2 Palier selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que cette ouverture est circulaire.
- 3 Palier selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que cette ouverture est polygonale.
- 4 Palier selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que les deux branches sont réunies l'une à l'autre, à l'opposé de la base.
- 5 Palier selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce que les deux branches, à l'opposé de la base, sont séparées.

Henri COLOMB.

TAVANNES WATCH Co. s. A.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

